

**ORDONNANCE DE POLICE
INTERDICTION DE STATIONNER RUE DE SPA.**

Le Collège communal,

- Revu son ordonnance du 16 avril 2018;
- Considérant que l'affluence du public lors de certaines épreuves au Circuit de Spa-Francorchamps provoque un engorgement de la circulation au centre de Francorchamps;
- Attendu qu'il y a lieu de maintenir la possibilité de parking à hauteur des commerces;
- Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1. Le stationnement sera interdit et l'arrêt limité à 15 minutes rue de Spa du n° 156a au n° 137 sur le côté droit de la chaussée dans le sens Spa – centre de Francorchamps, de 07 h.00 à 18 h.00 aux dates suivantes :

3, 4, et 5 mai 2018	à l'occasion de l'épreuve	WEC 6 hours of Spa-Francorchamps
12 et 13 mai 2018		Ferrari Racing Days
18, 19 et 20 mai 2018		Spa Classic
2 et 3 juin 2018		Spa Euro Race
17 juin 2018		Spa Italia
26, 27, 28 et 29 juillet 2018		Total 24 Hours of Spa
14, 15 et 16 septembre 2018		Spa Six Hours

Article 2. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 3. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police fédérale, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 7 mai 2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Président,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.